

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 23^e jour du mois de novembre 2021, à 17 :35 heures, à l'Hôtel-de-Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présent :

M. Benoit Brassard, conseiller
Mme Amélie Audet, conseillère
M. Cyrille Dufour, conseiller
Mme Nathalie Pedneault, conseillère
Mme Andrée-Anne Caron, conseillère
Mme Sophie Limoges, conseillère (par visioconférence)

M. Marc Dubé, ing. f., Msc, directeur général par intérim

Sous la présidence de M. Lucien Gravel, maire

Aucun citoyen et citoyenne n'était présent à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

À 17h35, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-11-227

Il est proposé par Benoit Brassard
Appuyé par Cyrille Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE.*

2. *LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.*

3. *RÉSOLUTIONS :*

3.1. *Autorisation à signer les effets bancaires et signature des documents officiels de la Municipalité de Saint-Ambroise.*

4. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.*

3. RÉSOLUTIONS

3.1. Autorisation à signer les effets bancaires et signature des documents officiels de la Municipalité de Saint-Ambroise

Résolution 2021-11-228

Il est proposé par Andrée-Anne Caron
Appuyée par Sophie Limoges

Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le maire, M. Lucien Gravel, ainsi que le directeur général par intérim, M. Marc Dubé signataires principaux, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise, tous les effets bancaires, chèques ou tous autres documents nécessaires à l'administration de la Municipalité.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur des finances, M. Nicolas Laprise à titre de substitut lorsqu'un des signataires principaux est dans l'impossibilité de le faire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise, tous les effets bancaires, chèques ou tous autres documents nécessaires à l'administration de la Municipalité.

Que la présente résolution soit valide pour le folio no. 500376 auprès de la Caisse populaire Desjardins Rive-Nord du Saguenay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise est autorisée à transmettre la présente résolution aux institutions financières ou organismes offrant des services financiers à la Municipalité.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Nathalie Pedneault propose la levée de l'assemblée à 17 h44 appuyée par le conseiller M. Benoit Brassard.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Lucien Gravel
Maire

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim